



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : personnel

Question écrite n° 37476

## Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui donner des informations sur les actions engagées dans son ministère pour la formation continue des agents. Il souhaite connaître les sommes consacrées à la formation continue dans ses services pour les années 2002 et 2003, ainsi que la somme moyenne par agent pour l'année 2002.

## Texte de la réponse

La formation continue constitue un des outils essentiels d'accompagnement du processus de modernisation du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Contribuant à l'acquisition des savoir-faire et savoir-être, anticipant et accompagnant l'évolution des métiers et des carrières (adaptation aux nouveaux emplois) et de l'environnement de travail comme la mise en oeuvre de tout nouveau projet, elle contribue au meilleur exercice des missions et à l'efficacité de l'action du ministère. La politique de formation s'inscrit dans un cadre ministériel adopté en 2002 après concertation avec les fédérations syndicales, décliné dans chacune des directions à réseaux lesquelles s'appuient sur des opérateurs de formation. Ce cadre identifie un ensemble d'orientations portant à la fois sur les axes privilégiés de formation, notamment transversaux (contrôle de gestion, qualité, gestion des ressources humaines - (GRH), sur les outils de la formation (par exemple, le développement de la e-formation), la recherche des synergies entre les opérateurs de formation, un suivi de la qualité de la formation. A titre d'illustration, sont présentées, ci-dessous, les actions de formation continue par thématiques de formation et leur part dans la durée totale de formation en 2002 : formations techniques spécifiques aux missions du ministère : 70,5 % ; formation à l'information (formation à l'outil de travail y compris des informaticiens) : 14,5 % ; formation techniques communes à l'ensemble des ministères (formations transversales) : 5,0 % ; développement des capacités professionnelles (expression écrite et orale, méthodes de travail destinées à tout agent, quel que soit son métier) : 3,7 % ; formation à l'encadrement (GRH, management stratégique, pour toute personne qui occupe ou qui va occuper un poste d'encadrement) : 3,6 % ; formation aux langues : 2,6 %. Il ressort de ces éléments que les formations techniques spécifiques aux missions sont les principales actions suivies par les agents, et ce afin de maintenir un haut niveau de compétences. Les formations informatiques constituent toujours une part importante de l'ensemble avec 15 %. S'agissant des dépenses de formation continue, les dépenses pédagogiques s'élèvent à 64 583 913 euros pour 2002, la dépense étant de 244 769 731 euros en incluant les dépenses de rémunération des stagiaires. En 2002, la moyenne des dépenses par agent est alors de :

	DÉPENSES PÉDAGOGIQUES (en euros)	DÉPENSES TOTALES y compris rémunérations des stagiaires (en euros)
Par agent en poste (189 098)	341	1 294

Pour 2003, les dépenses de la formation continue s'établissent à 215 989 794 EUR dont 64 195 620 EUR de

dépenses pédagogiques. Elle représente 4,48 % de la masse salariale. La participation des entreprises de plus de dix salariés est par comparaison pour l'année 2002 de 3,02 %.

## Données clés

**Auteur** : [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription** : Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 37476

**Rubrique** : Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé** : économie

**Ministère attributaire** : économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 avril 2004, page 2891

**Réponse publiée le** : 21 septembre 2004, page 7299